en'vie de travailler à Bischwiller

Bourse au BAFA

DOSSIER D'INFORMATIONS



Coût minimum de la formation : 720€

Coût maximum de la formation : 1150€

LE BAFA QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs : accueils de loisirs, accueils périscolaires ou séjours de vacances.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

La formation au BAFA s'organise en trois sessions dont la durée totale ne peut excéder les 30 mois, sous peine de perdre le bénéfice des éléments acquis.

La première session, dure 8 jours minimum, est d'ordre théorique et vise l'acquisition des bases pour assurer la fonction d'animateur.

La deuxième session est à réaliser dans les 18 mois suivants la fin de la première et consiste en un stage pratique, de 14 jours minimum, destiné à la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation.

La troisième session est soit d'approfondissement (6 jours minimum – exemple : animer les publics ; le jeu sous toutes les formes ; création, expression et spectacle ; la découverte des milieux ; le ski, le snow et les activités d'hiver ; la santé : assistance sanitaire et PSC1 ; accueil d'enfants en situation de handicap) soit de qualification (8 jours minimum – par exemple : surveillant de baignade et canoë-kayak).

BISCHWILLER

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Les 6 objectifs de la formation sont :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
2. Participer au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) ;
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;
4. Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA BOURSE

1. Résider à Bischwiller depuis plus d'an ;
2. Pas de condition de revenu ;
3. Avoir minimum 17 ans et maximum 50 ans ;
4. Réaliser la formation complète dans un délai de 30 mois maximum ;
5. Être présent à tous les rendez-vous organisés par la personne en charge du suivi ;
6. Réaliser son stage pratique de minimum 14 jours à Bischwiller (selon liste proposée par la Ville) ;
7. Réaliser un engagement professionnel de 3 mois (CDD rémunéré), en continu ou discontinu, sur Bischwiller, dans un délai de 18 mois après obtention du diplôme.

LES AIDES (MISES À JOUR OCTOBRE 2022)

- CAF du Bas-Rhin : 200€ pour un stage de formation générale ; 91,47€ pour l'inscription au stage d'approfondissement ; 200€ pour un stage d'approfondissement avec pour thématique « public en situation de handicap » ; 15€ pour un stage d'approfondissement avec pour thématique « petite enfance ».
- L'Etat : aide de 200€ pour les personnes ayant un certain quotient familial, moins de 25 ans et faisant leur formation en internat ou en qualification surveillant baignade.
- Comité d'entreprise : Dans certains cas, votre comité d'entreprise participe partiellement ou intégralement au financement de votre formation BAFA ou celle de votre enfant
- Pôle emploi : Le BAFA vous permet d'acquérir certaines aptitudes et, de ce fait, est considéré comme une possibilité d'orientation vers un emploi. C'est pour cela que votre Pôle Emploi peut prendre en charge tout ou partie de votre formation. Pour bénéficier de cette aide, vous devrez prendre contact avec un conseiller Pôle Emploi qui s'occupera d'étudier votre dossier, ainsi que vos droits à la formation.
- FAJD (Fonds d'aide aux jeunes en difficultés) : Si vous avez entre dix-huit et vingt-cinq ans, vous pouvez également solliciter le Fonds d'aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), en particulier si votre formation s'inscrit dans le cadre d'un projet d'insertion.

- CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) : La CEA finance la formation BAFA à 100% pour les bénéficiaires du RSA qui ont un projet professionnel dans l'animation de publics. Le financement est acté au budget de la CEA pour les personnes en recherche d'emploi. La CEA a signé un partenariat avec Aroéven et verse directement l'aide à l'organisme de formation.

Tableau récapitulatif :

Organisme	Aides	Conditions d'accès à l'aide
CAF Bas-Rhin	- **200€** pour la formation générale (300€ si stage résidentiel) ; - **91,47€** pour l'inscription au stage d'approfondissement (106,71€ si spécialisation petite enfance) ; - **200€** pour un stage d'approfondissement avec pour thématique « public en situation de handicap » (300€ si stage résidentiel) ; - **15,24€** pour un stage d'approfondissement avec pour thématique « petite enfance).	Aucune
Etat français	**200€**	1. Condition de ressource : en fonction du quotient familial. 2. Condition d'âge : avoir moins de 25 ans. 3. Priorité aux personnes en internat ou formation de qualification en surveillance baignade.
Comité d'entreprise	Dans certains cas, votre comité d'entreprise participe **partiellement ou intégralement** au financement de votre formation BAFA ou celle de votre enfant	Condition d'emploi : des parents ou de la personne qui souhaite faire la formation (salarié)
Pôle Emploi	En vue d'acquérir certaines aptitudes avec la formation Bafa et, de ce fait, s'orienter vers l'emploi, Pôle Emploi peut prendre en charge **partiellement ou intégralement** la formation.	Condition d'inscription : il faut être inscrit à Pôle Emploi.
FAJ	Une aide individuelle peut être débloquée du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ). Cette aide peut être demandée par le biais de la mission locale ou du CCAS.	1. Condition d'âge : avoir entre 18 et 25 ans ; 2. Condition d'insertion professionnelle.
CEA	La Collectivité Européenne d'Alsace finance **intégralement** la formation BAFA des bénéficiaires du RSA qui ont un projet professionnel dans l'animation de publics. Ces bénéficiaires doivent réaliser la formation via l'organisme de formation Aroéven.	1. Être bénéficiaire du RSA ; 2. Avoir un projet professionnel dans l'animation des publics

FINANCEMENT DE LA VILLE

La Ville versera la bourse en deux temps, au bénéficiaire ou à ses parents sur présentation de justificatifs (de paiement, de réussite, de stage pratique effectué et d'engagement professionnel effectué) :

A. Une fois la **formation générale** réalisée, la Ville verse **100% du reste à charge du bénéficiaire** (toutes aides déduites) ;

B. Une fois la **formation d'approfondissement et de qualification** réussie et l'engagement professionnel (CDD rémunéré) **de 3 mois à Bischwiller** effectué, la Ville verse **100% du reste à charge du bénéficiaire** (toutes aides déduites) pour la spécialisation.

POUR CANDIDATER À LA BOURSE AU BAFA

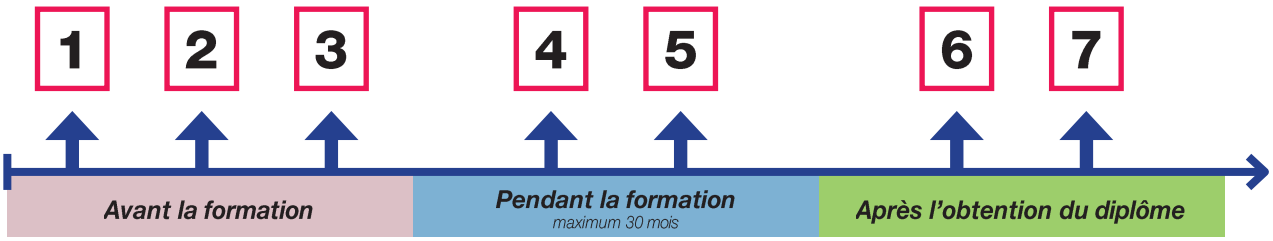
Démarches :

1. Compléter le dossier de candidature à la bourse au BAFA + pièces justificatives ;
2. Motiver sa demande lors d'une commission d'attribution.

Après la validation de la candidature, le bénéficiaire s'engage à :

1. S'inscrire à un organisme de formation maximum dans les six mois qui suivent la signature de la convention Bourse au BAFA ;
2. Réaliser la formation complète dans un délai de 30 mois maximum ;
3. Être présent à tous les rendez-vous organisés par la personne en charge du suivi et fournir les justificatifs de réussite, de paiement et d'engagement professionnel effectué ;
4. Réaliser son stage pratique de minimum 14 jours à Bischwiller (selon liste proposée par la Ville) ;
5. Réaliser et justifier un engagement professionnel de 3 mois, en continu ou discontinu (CDD rémunéré), sur Bischwiller dans un délai de 18 mois après obtention du diplôme.

CALENDRIER DE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES



1. RDV de dépôt du dossier de candidature avec possibilité de soutient dans la recherche d'aides complémentaires ;
2. RDV commission d'attribution de la Bourse au BAFA, suivie d'un courrier réponse et de conventions, si avis favorable, à signer et retourner à la Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Prévention ;
3. Envoi de l'attestation d'inscription à la formation générale dans les 6 mois qui suivent la signature de la convention de la Bourse au BAFA ;

4. Envoi par courrier postal ou électronique des pièces justificatives (attestation de réussite et de paiement de la formation générale) et organisation du stage pratique ;
5. RDV bilan stage pratique ;

6. RDV de suivi post diplôme : dépôt des pièces justificatives (attestation de réussite et de paiement de la formation d'approfondissement ou formation de qualification) ;
7. RDV de bilan final (attestation d'engagement professionnel de 3 mois effectué dans les 18 mois à Bischwiller).

LISTE DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LE STAGE PRATIQUE

- Périscolaires ;
- Centre d'Animation Social et Familial ;

LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION AGRÉES

- **AFOCAL Alsace**
 37 rue du Général Lebocq
 67270 HOCHFELDEN
 Tél : 03.88.91.70.04
 Mail : alsace@afocal.fr
 www.afocal.fr

- **AROEVEN Alsace**
 112 route de Schirmeck
 67200 STRASBOURG
 Tél : 03.88.60.00.39
 Mail : aroeven.strasbourg@aroeven.fr
 www.aroeven-alsace.fr

- **CEMEA Alsace**
 22 rue de la Broque
 67000 STRASBOURG
 Tél : 03.88.22.05.64
 Mail : contact@cemea-alsace.fr
 www.cemea-alsace.fr

- **CPCV Est**
 21b Avenue du Neuhof
 67100 STRASBOURG
 Tél : 03.88.62.28.28
 Mail : accueil@cpcvest.fr
 www.cpcvest.fr

- **Famille rurales 67**
 10 rue de Westhoffen
 BP 26082
 67200 STRASBOURG
 Tél : 03.88.29.20.29
 Mail : famillesrurales3@wanadoo.fr
 www.famillesrurales.org

- **Ligue de l'enseignement 67**
 15 rue de l'industrie
 67240 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
 Tél : 03.90.40.63.60
 Mail : e.andre@laligue67.org
 www.laligue67.org

- **Francas Alsace**
 280 route de Schirmeck
 67200 STRASBOURG
 Tél : 09.50.92.78.63
 Mail : contact@francas-alsace.eu
 www.francas-alsace.eu

- **CEMEA Alsace**
 22 rue de la Broque
 67000 STRASBOURG
 Tél : 03.88.22.05.64
 Mail : contact@cemea-alsace.fr
 www.cemea-alsace.fr

- **FSCF Avant-Garde Rhin**
 27 rue des juifs
 67000 STRASBOURG
 Tél : 03.88.21.29.82
 Mail : cr.grandest@fscf.asso.fr
 grandest.fsfc.asso.fr/bafa

- **UFCV Alsace**
 1 rue Job
 67100 STRASBOURG
 Tél : 03.88.15.52.00
 Mail : bafa-grandest@ufcv.fr
 www.bafa.ufcv.fr

- **UCPA**
 38 avenue du Rhin
 67100 STRASBOURG
 Tél : 03.88.24.98.99
 www.ucpa.com/formation

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter
la ***Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Prévention***
soit par téléphone au : 03 88 53 99 44,
soit par mail à l'adresse : suzon.menager@bischwiller.com